

Rapport de la commission des finances

Préavis no 10/25 au Conseil Communal

Rénovation et remise aux normes de la piscine

Objet	Rénovation et remise aux normes de la piscine	
Coût de l'opération	CHF 7'626'000 TTC	
Réalisation	Durée des travaux : automne 2026 à printemps 2027	
Financement	Trésorerie courante, suivie par consolidation progressive par emprunt	
Subventions	Seront déterminées à la suite de l'aval du conseil et l'avancement des travaux	
Durée d'amortissement	Bâtiments, terrains bâtis	30ans
	Biens, meubles, machines.	4-10 ans au cas par cas
Impact sur le compte de fonctionnement :	Amortissement :	CHF 250'000 par année
	Intérêts :	CHF 100'000 par année

Membres de la commission : Mmes et MM. Valérie André, Patricia Baiutti Rouvenaz, Philippe Cretegny (Président), Yves Meylan, Guy Maurer, François Linder et François Strauss

Aubonne, le 18 février 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la rénovation et mise aux normes de la piscine.

1. Préambule

Le soussigné s'est joint à la commission ad hoc lors des séances du 24 novembre 2025 et du 22 janvier 2026 en présence de Monsieur le Syndic Yves Charrière pour les deux séances et de Messieurs Richard Calderini (Chef des Services Techniques d'Aubonne) et de Monsieur Daniele Mescia, architecte et spécialiste en piscine de l'entreprise Jenzer et Partner. Nous les remercions pour leur assistance et explications approfondies. La commission des finances s'est réunie le 11 février 2026 et s'est concertée par échanges de correspondance.

2. Historique

En 1983 la municipalité constate que la coopérative de la piscine n'arrive plus à gérer la charge financière et le 25 mars 1983, le conseil communal accorde l'autorisation à la municipalité d'entreprendre la reprise anticipée des bâtiments pour une somme de CHF 700 000.- et depuis, cette piscine est propriété de la commune.

Le conseil Communal en 2019 vote un crédit d'étude pour un montant de CHF 50 000 pour établir un programme de rénovation et amélioration de toute l'installation. La municipalité a confié cette étude au bureau Jenzer + Partner AG. La rénovation de la piscine s'avère urgente car les nouvelles normes sanitaires pourraient la rendre inutilisable.

3. Le projet

Depuis la publication du préavis, certaines améliorations ont été développées avec les spécialistes de Jenzer et Partner. La réutilisation ou réaffectation de certains espaces élimine certaines démolitions et réfections, ce qui pourrait réduire la note finale. La commission des finances salue cette recherche de solutions adaptées qui s'inscrit dans un sens de récupération/recyclage et d'économie. La commission ad hoc décrit les travaux de manière plus approfondie.

4. Position de la CoFIN

La remise aux normes entrainera des économies d'énergie et limitera aussi l'impact environnemental. Les nouvelles technologies de filtrage et de désinfection sont plus efficaces et moins énergivores.

La cuve inox (estimée à CHF 1 350 000) est plus chère à l'achat que les matériaux traditionnels, mais est plus économique en entretien au long terme. La durée de vie peut dépasser les 50 ans. La cuve inox la plus ancienne en Suisse a 61 ans. Voir le tableau dans le rapport de la commission ad hoc.

Comme l'indique le préavis la municipalité va demander des subventions grâce à « la loi cantonale sur l'appui au développement économique » (LADE). Les montants de ces subventions ne peuvent être estimés aujourd'hui, mais la demande doit se faire avant les débuts des travaux.

La Fondation « Fonds du sport vaudois » redistribue la part vaudoise de la Loterie Romande. Cette source pourrait effectivement participer avec des montants conséquents pour des installations sportives telles une piscine.

Un système de financement régional du district de Morges peut aussi entrer en matière pour des infrastructures régionales (communales) de qualité.

Bien que la majorité des visiteurs (presque 14'000) de la piscine en 2025 était d'Aubonne, la municipalité va contacter les communes avoisinantes pour étudier un financement conjoint des infrastructures. Les habitants de ces communes bénéficieraient d'abonnement à prix réduits.

Le coût estimatif des travaux s'élève à CHF 7'626'000 financé par la trésorerie courante et par une consolidation progressive par l'emprunt pour tout ou une partie du montant. Ce montant n'inclut pas les subventions. Les prix fournis sont des prix de chantier 2025 estimés par Jenzer & Partner en tenant compte du marché de certains points important et fluctuants comme l'inox.

Certes c'est un montant très important, mais c'est un investissement à long terme. La piscine actuelle date de 1972, donc d'il y a plus de 50 ans. Ce n'est pas un monument historique, mais un centre en pleine nature, riche de rencontres, de sports et de loisirs pour la population d'Aubonne et des environs. La municipalité, forte de ses expériences lors de la construction de la caserne du SDIS, a commandé des études géologiques pour éviter les surprises. Il en est de même pour ce projet.

5. Conclusions

En vue de ce qui précède, la commission des finances se rallie à la majorité aux conclusions de la commission ad hoc.

Ainsi, délibéré en séance de commission le 18 février 2026

Pour la commission des finances
Le rapporteur François Strauss